

Le Maire de la commune de CESSON-SÉVIGNÉ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-2 et L2312-3 relatifs au niveau de vote des budgets des communes de plus de 3500 habitants ;

Vu la délibération n°2022-106 du conseil municipal en date du 16 novembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2025-030 du conseil municipal en date du 26 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 et autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement ;

Considérant que la réalisation des prestations liées à l'évolution de l'infrastructure du système d'informations conformément au plan d'action de sécurité informatique et au schéma directeur informatique nécessite l'inscription de crédits supplémentaires et que le reliquat de crédits sur l'opération de vidéoprotection le permet, il y a lieu de procéder à un virement de crédits du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » vers le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » ;

Considérant que la répartition des crédits 2025 alloués aux travaux d'amélioration et de mise en conformité de certains bâtiments et biens communaux doit être réajustée, il y a lieu de procéder à des virements de crédits du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » vers le chapitre 23 « Immobilisations en cours » ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces ajustements comptables par virement de crédits entre chapitres ;

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser les virements de crédits suivants :

Objet	Chapitre	Fonction	Opération	AP	Budget voté au chapitre	Disponible	Budget alloué à l'opération	Mouvements
Evolution infrastructure système d'informations - Transfert des crédits budgétaires	21	11	068		3 166 686,90 €	1 378 757,89 €	350 000,00 €	-44 000,00 €
	20	020	936		1 394 238,22 €	413 580,59 €	38 324,62 €	+44 000,00 €

Objet	Chapitre	Fonction	Opération	AP	Budget voté au chapitre	Disponible	Budget alloué à l'opération	Mouvements
Travaux amélioration hall et sanitaires au Carré Sévigné - Transfert des crédits budgétaires	21	317	900		3 166 686,90 €	1 386 733,89 €	45 900,00 €	-45 900,00 €
	23	317	900		6 480 657,68 €	4 429 142,11 €	0,00 €	+45 900,00 €
Travaux amélioration bureaux et buanderie à la Maison de l'enfance - Transfert des crédits budgétaires	21	4222	900		3 166 686,90 €	1 386 733,89 €	21 050,00 €	-21 050,00 €
	23	4222	900		6 480 657,68 €	4 429 142,11 €	0,00 €	+21 050,00 €
Travaux mise en conformité de l'Accueil de Loisirs - Transfert des crédits budgétaires	21	331	900		3 166 686,90 €	1 386 733,89 €	9 000,00 €	-9 000,00 €
	23	331	900		6 480 657,68 €	4 429 142,11 €	0,00 €	+9 000,00 €
Transformateurs électriques - Transfert des crédits budgétaires	21	020	900		3 166 686,90 €	1 386 733,89 €	182 646,25 €	-193 546,25 €
	23	020	926		6 480 657,68 €	4 429 142,11 €	0,00 €	+193 546,25 €

Pour information :

Budget Total - Section Investissement	Autorisation fongibilité - 7,5%	Montant décision antérieure	Nouvelle autorisation fongibilité
13 382 270,48 €	1 003 670,29 €	55 000,00 €	948 670,29 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 035-213500515-20250701-D2025027DGS-AR

Article 2 : il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première séance budgétaire de cette décision.

Article 3 : le Directeur général des services et le Comptable assignataire du SGC de Montfort sur Meu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à CESSON-SEVIGNE

Le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,

Jean Pierre SAVIGNAC